

Lettre de rentrée 2021/2022
adressée aux élèves et parents
du Collège sainte Louise de Marillac

Le Raincy, le 8 juillet 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) Elève,

A vous nouveaux élèves, nous vous souhaitons la bienvenue au collège Sainte Louise de Marillac et que votre avenir prenne des « ailes ! » par le sens du respect et de l'amour de l'autre, de l'effort et goût du travail. « Chaque enfant que vous êtes, est un être total. Vous êtes cœur, corps et esprit », comme le souligne très bien Jules Ferry.

Merci encore aux parents de nous avoir fait confiance, en inscrivant ou réinscrivant leur(s) enfant(s) dans ce collège à horaires aménagés, dont la volonté est d'accueillir et d'accompagner chaque enfant à :

- faire vivre son projet
- dévoiler en lui les qualités qu'il a pour les autres
- l'émergence de ses qualités et leur mise en valeur : découverte de soi, l'enfant n'est pas ce qu'il croit, qu'il est
- faire germer la gratitude en lui
- le faire grandir : l'être humain vit de paroles

Cet accompagnement est axé sur une pédagogie à intelligences multiples notamment à travers le projet artistique dont vous avez eu connaissance lors de nos rencontres.

Une journée « d'intégration » sera organisée le vendredi 3 septembre de 8h30 à 17h30 dans l'île de Loisirs de Jablines-Annet à JABLINES (77) pour **TOUS LES NOUVEAUX ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE SLM (Sainte Louise de Marillac)**. La participation par élève (transport en bus, l'entrée au parc et les activités sur place) est prise en charge par le lycée et le repas sera à la charge de chacun.

Je vous adresse donc quelques recommandations pour la prochaine rentrée de septembre.

Votre inscription dans notre établissement entraîne pour vous et votre famille l'obligation de se conformer au règlement intérieur du Collège SLM que vous pouvez télécharger sur le site du groupe scolaire (adhésion de ce règlement lors de l'inscription). Cela ne souffrira d'aucune remise en cause ni de contestation des mesures disciplinaires qui seraient prises pour non-respect de celui-ci.

Il est interdit à tout élève de l'établissement de se changer devant l'établissement, de stationner dans l'allée des charmilles, de gêner la circulation des personnes et ou des voitures, de s'asseoir sur les bordures de l'allée de Rosny (des véhicules qui passent à vive allure, ne respectant pas toujours la limitation des vitesses et le code de la route, ce qui est très dangereux pour votre sécurité), de s'attrouper devant les accès de sortie/entrée des voisins (allée des charmilles et allée de Rosny). TOUTE INFRACTION CONSTATÉE SERA LOURDEMENT SANCTIONNÉE.

Toute mon équipe et moi-même demandons à ce que nos élèves portent des tenues décentes et correctes nécessaires à une ambiance de travail et à une attitude professionnelle, prélude de leur insertion professionnelle, quels que soient l'âge, la classe, la saison ou la mode.

Dès le jeudi 2 septembre 2021 : les tenues excentriques, déshabillées ou dont les sous-vêtements sont visibles, les vrais ou faux uniformes militaires, **les joggings**, les tenues gothiques, **les pantalons troués ou déchirés**, les shorts ou bermudas, les baggies, les couvre-chefs et les **piercings** (même transparents) sont formellement interdits.

La commande des polos/sweats doit être faite sur le site d'Uniforme Prestige (www.uniformeprestigeschool.com/) obligatoirement pour les nouveaux élèves et pour les anciens qui n'en n'ont pas. La livraison prévue en septembre au collège.

INTERDICTION D'UTILISER A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT, TOUT APPAREIL CONNECTE (téléphone et montre). Les familles mettent à la disposition de leur enfant, s'ils souhaitent le joindre ou être joint par lui en dehors des heures de cours, un téléphone qui a pour seules fonctions d'appeler ou de recevoir un appel. Toute infraction sera sévèrement sanctionnée.

Dès le jeudi 2 septembre 2021, aucun retard ne sera toléré. Une fois le portail fermé, l'élève attendra l'heure suivante pour entrer dans l'établissement afin de se rendre en cours. Il sera considéré comme absent à l'heure précédente. Les heures d'absence seront sanctionnées. L'élève assumera les conséquences de ses absences.

PAS D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE. MERCI DE NE PAS ENCOMBRER LA LIGNE DE LA VIE SCOLAIRE

Période	Matin		Après la pause méridienne pour les externes (de 11h35 à 12h35)
Sonnerie	7h45		12h35
Fermeture portail	8h00		12h40

RAPPEL :

- J'insiste sur trois points qui, s'ils étaient davantage respectés, nous permettraient de consacrer plus de temps à des perspectives plus importantes :
 - SUR LA DISCIPLINE : « **tolérance zéro** » sur tout manque de respect (envers son camarade, toute personne adulte de l'établissement) et tout manquement au règlement intérieur, sur tout acte d'incivilité dans et aux abords de l'établissement, à toute nuisance de voisinage, etc.
 - ABSENCE/RETARD : « faire des études, c'est être **assidu et ponctuel** à 100% des cours, c'est être là et à l'heure ». **Un élève qui est non assidu et ponctuel en cours est souvent en échec scolaire.**
 - LE TELEPHONE PORTABLE : Sa fonction principale est de téléphoner ou de recevoir des appels en dehors des cours. **Toute utilisation abusive sera sévèrement sanctionnée.**
- Le site de l'établissement : www.groupescolaire-saintelouisedm.com. Il vous appartient de le consulter régulièrement notamment pour s'imprégner du projet et de la vie de l'établissement, du règlement intérieur ou pour un téléchargement de documents, etc.
- Ligne téléphonique pour prévenir des absences et retards des élèves :
Mme Sandrine GINAC, secrétaire de la Vie Scolaire : 01 43 81 13 78, puis tapez 1
C'est à la famille de l'élève de prévenir de l'absence ou du retard de leur enfant et non à l'établissement d'appeler pour savoir ce qui se passe...
- Adresse mail pour prévenir des absences et retards des élèves : scolaire@groupescolaire-slm.org
- La mise en ligne des notes de votre enfant sur ECOLE DIRECTE : un code vous sera distribué dès la 1^{ère} réunion des parents prévue (selon les documents joints) afin de vous permettre d'accéder à l'espace de votre enfant afin de consulter ses notes, nous signaler une absence ou pour une information...
- Votre enfant peut adhérer à l'Association Sportive Sainte Louise de Marillac moyennant une cotisation de 30€ pour la licence : multisports le mercredi après-midi. Un bulletin d'adhésion est à télécharger en ligne.
- Pour nous contacter : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
 - ✓ Responsable Vie Scolaire, M. Ernest BADJI : 01 43 81 83 78 puis tapez 2
cpe@groupescolaire-slm.org
 - ✓ Secrétariat Vie Scolaire, Mme Sandrine GINAC : 01 43 81 83 78 puis tapez 1 ou
scolaire@groupescolaire-slm.org
 - ✓ Comptabilité, Mme Antonine CROMWEL : 01 43 81 83 78 puis tapez 4 ou
compta@groupescolaire-slm.org

- ✓ Secrétariat de Direction, Mme Bélinda PUIS : 01 43 81 83 78 puis tapez 3 ou secretariat@groupescolaire-slm.org
- ✓ Chef d'établissement, M. M'BOUNGOU : 01 43 81 83 78 puis tapez 3 ou direction@groupescolaire-slm.org

PIECES A TELECHARGER SUR LE SITE DE L'ETABLISSEMENT : www.groupescolaire-saintelouisedm.com

- Liste des fournitures scolaires qui sera complétée à la rentrée dans les matières manquantes,
- Le règlement intérieur qu'il faudra lire et s'en imprégner. En effet, votre inscription dans l'établissement entraîne, pour vous et votre famille ou vos responsables légaux, l'obligation de se conformer au présent Engagement Educatif et vaut également adhésion
- Le Projet artistique
- Le bulletin d'inscription pour le choix du module du projet artistique
- Le tiers temps + PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- Inscription à l'Association Sportive,
- Feuille Réunion de parents : chaque année, nous déplorons l'absence de certains parents. La réunion de rentrée présente l'année scolaire et permet à chacun de mesurer les enjeux et de prendre conscience des efforts à fournir. De la 3^e à la Terminale, la présence des familles contribue au partenariat nécessaire à la réussite de l'élève : ELEVE + FAMILLE + ÉTABLISSEMENT

Les vacances permettent de se poser, de se régénérer ou de retrouver un équilibre indispensable pour aborder sereinement la rentrée.

L'optimiste pense qu'une nuit est entourée de deux jours, le pessimiste, qu'un jour est entouré de deux nuits. Restons dans l'espérance car les larmes du passé fécondent l'avenir.

Prenez soin de vous et bonnes vacances à tous !

*Didier M'BOUNGOU
Chef d'établissement*

☛ **À retourner au lycée au plus tard le LUNDI 23 AOÛT 2021** :

- Chèque de 250 € pour les nouveaux inscrits si non remis en juin
- Bulletin d'inscription pour le choix du module du projet artistique si non remis en juin
- Le tiers temps + PAP + PAI (Projet d'Accueil Individualisé), si concerné
- Si règlement par chèques : le nombre de chèques (à savoir 1, 3 ou 10) correspondant à l'échéancier pour lequel vous avez opté.

MODALITES DE RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

La rentrée scolaire aura lieu de la façon suivante

I. HORAIRES DE RENTREE

CLASSES		MARDI 31 août et MERCREDI 1 ^{re} septembre 2021	JEUDI 02/09	VENDREDI 03/09	LUNDI 06/09
COLLEGE SLM	Collège	Séminaire de prérentrée des enseignants et du personnel	9H00 - 12H00 : EDT - Photos de classe, retrait manuels scolaires 12h00 - 13h00 : Déjeuner 13h - 17h : Présentation des modules	8H30 - 17H30 Journée d'intégration pour les nouveaux élèves Pas de cours pour les autres élèves (présents en 20/21)	COURS
LYCEE JLL	Lycée		13H30 - 17h00 EDT - Retrait manuels scolaires etc...	8H30 - 17H30 Journée d'intégration pour les nouveaux élèves RECHERCHE DE STAGE pour les anciens élèves	COURS

II. COLLEGE SLM - LP JLL 3/4, Allée des Charmilles : Rentrée des élèves

- ✚ L'heure de sortie est donnée à titre indicatif.
- ✚ L'emploi du temps de la classe sera remis le jour de la rentrée et devra être collé dans le carnet de notes et de correspondance, signé par les parents.

TENUE CORRECTE EXIGEE POUR LE COLLEGE EN ATTENDANT LA LIVRAISON DES POLOS ET DES SWEATS

- du lundi au vendredi, l'élève portera au choix un polo (manches courtes ou longues) ou un sweat

III. FOURNITURES SCOLAIRES OBLIGATOIRES LE LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 :

- ✚ Le jour de la rentrée, chaque élève doit se munir de sa trousse complète, de son cahier de textes, agenda
- ✚ L'élève doit avoir **TOUT** son matériel et ses fournitures dès le LUNDI 6 septembre 2021.

IV. CANTINE SCOLAIRE : elle sera assurée dès le JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

NB :

- Les certificats de scolarité, les attestations d'allocations familiales, les demandes de réductions de transport et autres imprimés seront signés par le Chef d'Établissement dans la semaine de rentrée et mis en ligne sur la plateforme Ecole Directe mais **UNIQUEMENT** pour les élèves dont les dossiers seront complets.
- Nous vous demandons de conserver les bulletins trimestriels ou semestriels de vos enfants, aucun duplicata ne sera fourni. Merci.